

25 novembre 2025

Publication en vertu de la SFDR - Informations

Xtrackers II Target Maturity Sept 2036 EUR Corporate Bond UCITS ETF

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est éligible en tant que produit financier conformément à l'article 8, paragraphe 1 du Règlement (UE) 2019/2088.

Les termes portant une majuscule et utilisés dans le présent document ont la signification qui leur est attribuée dans la dernière version du prospectus de la Société (le « Prospectus »), sauf indication contraire imposée par le contexte.

Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le produit financier s'engage à investir partiellement dans des investissements durables. Afin de s'assurer que ces investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, les processus suivants sont mis en oeuvre :

Évaluation du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »

Conformément à l'article 2 (17) du SFDR, ces investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux et ces émetteurs d'investissements durables doivent suivre de bonnes pratiques de gouvernance. Tout investissement qui ne respecte pas les seuils « Ne pas causer de préjudice important » (« DNSH ») ne sera pas pris en compte dans la part d'investissement durable du produit financier. Ces seuils DNSH incluront, sans toutefois s'y limiter :

- L'implication dans des activités commerciales nuisibles ;
- La violation des normes internationales ou l'implication dans des controverses très graves ; et
- La violation de certains seuils d'indicateurs négatifs principaux.

Intégration des incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Dans le cadre de l'évaluation des incidences négatives importantes sur la durabilité en vertu de l'article 2, alinéa 17 du SFDR, l'évaluation de l'investissement durable intègre certaines mesures liées aux indicateurs d'incidences négatives principales. L'indice de référence du produit financier comprend des critères visant à réduire l'exposition ou à exclure les titres d'entreprise qui sont alignés négativement sur les indicateurs d'incidences négatives principales suivants :

- Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Exposition à des armes controversées (n° 14).

Alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Tous les titres d'entreprise qui enfreignent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont exclus de l'indice de référence du produit financier.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales et est qualifié de produit financier soumis à l'article 8, alinéa 1 du SFDR en suivant l'indice de référence (tel que défini ci-dessous) qui inclut des considérations environnementales et/ou sociales. Le produit financier promeut notamment, entre autres, les caractéristiques environnementales de : Une réduction de la production de combustibles fossiles ; et les caractéristiques sociales de : Une réduction des controverses liées aux droits de l'homme et du travail et une réduction de la production d'armes controversées.

Afin de promouvoir ces caractéristiques, le produit financier détient un portefeuille de titres qui comprend des composants de l'indice de référence, des titres transférables non liés ou d'autres actifs éligibles. L'Indice de référence vise à refléter la performance du marché des obligations d'entreprises à taux fixe de qualité investissement, libellées en euros, à des dates d'échéance comprises entre le 1er octobre 2035 et le 30 septembre 2036, et à l'exclusion des obligations qui ne remplissent pas des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) spécifiques. À compter du 1er octobre 2035, l'Indice de référence comprendra également certains bons du Trésor libellés en euros émis par certains gouvernements européens avec une durée restante à courir de 1 à 3 mois.

L'indice de référence exclut les émetteurs qui ne répondent pas à certains critères ESG. Plus précisément, les émetteurs seront exclus de l'indice de référence s'ils ne répondent pas aux critères ESG suivants :

- Émetteurs d'entreprises notés CCC par MSCI ESG Research LLC. Les notations MSCI ESG sont des scores permettant de mesurer les caractéristiques ESG d'un émetteur par rapport à ses pairs. Ils évaluent les émetteur selon des critères clés en matière environnementale, sociale et de gouvernance.
- Émetteurs d'entreprises avec un score MSCI ESG Controversies « rouge ». MSCI ESG Controversies identifie les entreprises impliquées dans de graves controverses ESG conformément aux conventions et normes mondiales, telles que, mais sans s'y limiter, le Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

- Émetteurs d'entreprise classés par MSCI dans leur recherche sur la participation commerciale (« BISR ») comme dépassant certains seuils de revenus dans des activités controversées, y compris, mais sans s'y limiter, l'alcool, le tabac, les jeux de hasard, le divertissement pour adultes, les organismes génétiquement modifiés, les armes à feu civiles, les armes, le pétrole et le gaz, l'énergie nucléaire et le charbon thermique.
- Émetteurs d'entreprise impliqués dans des armes controversées, des armes nucléaires ou des réserves de combustibles fossiles.
- Émetteurs souverains notés B ou moins par MSCI ESG Research LLC. Les notations MSCI ESG sont des scores permettant de mesurer les caractéristiques ESG d'un émetteur par rapport à ses pairs. Ils évaluent les émetteurs selon des critères clés en matière environnementale, sociale et de gouvernance.
- Émetteurs souverains classés comme « Non libres » ou « Partiellement libres » sur la base des données de Freedom House. Freedom House est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui mène des recherches et des actions de plaidoyer sur la démocratie, la liberté politique et les droits de l'homme. Dans le cadre de son rapport « Liberté dans le monde », Freedom House classe les pays comme « libres », « partiellement libres » ou « non libres ». Freedom House classe chaque pays en fonction de ses recherches. Des informations complémentaires sont disponibles sur <https://freedomhouse.org>.

Les notes MSCI ESG, les scores MSCI ESG Controversies et BISR proviennent de MSCI ESG Research LLC.

Calcul et rééquilibrage de l'indice de référence

À partir du 1er octobre 2035, tous les montants en espèces reçus des obligations arrivant à échéance seront réinvestis dans des bons du Trésor en euros lors du rééquilibrage de fin de mois et ne seront pas réinvestis dans les émissions ultérieures d'obligations d'entreprises. Seuls les bons du Trésor en euros dont l'encours est supérieur ou égal à EUR 1 milliard, avec une maturité résiduelle comprise entre 1 et 3 mois, et qui remplissent les critères souverains ESG susmentionnés sont éligibles à la sélection.

Stratégie d'investissement

L'objectif d'investissement du produit financier est de suivre la performance avant frais et dépenses de l'« Indice de référence », l'indice Bloomberg MSCI Euro Corporate September 2036 SRI, conçu pour refléter la performance du marché des obligations d'entreprises à taux fixe de qualité « investment grade », libellées en euros, à des dates d'échéance comprises entre le 1er octobre 2035 et le 30 septembre 2036, et excluant les obligations qui ne remplissent pas des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) spécifiques.

Évaluation ESG

L'objectif d'investissement du produit financier est de suivre la performance, nette de frais et dépenses, de l'Indice de Référence, qui intègre les caractéristiques ESG décrites ci-dessus.

Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

L'objectif d'investissement du produit financier est de suivre la performance (avant frais et dépenses) de l'indice de référence, lequel exclut les sociétés présentant des controverses très graves (y compris des controverses de gouvernance) en utilisant les données MSCI ESG Controversies, et les sociétés qui ont une notation MSCI ESG (qui évalue, entre autres, la façon dont les entreprises gèrent les risques et les opportunités de gouvernance) inférieure à un certain seuil ou qui n'ont pas de notation MSCI ESG.

Proportion d'investissements

Ce produit financier investit au moins 90% de ses actifs nets dans des investissements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Dans cette catégorie, au moins 1% des actifs du produit financier sont considérés comme des investissements durables au sens de l'article 2 (17) de la SFDR.

Jusqu'à 10% des investissements ne sont pas alignés sur ces caractéristiques environnementales ou sociales.

Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce produit financier est disponible dans le Prospectus.

Les instruments financiers dérivés (« IFD ») peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille. Il n'est pas prévu que les IFD soient utilisés pour atteindre l'objectif du produit financier. Ils feront plutôt office d'investissements auxiliaires pour, par exemple, investir des soldes de trésorerie en attendant un rééquilibrage ou investir dans des composants de l'indice de référence. Toute exposition due à l'utilisation d'IFD à ces fins auxiliaires sera conforme à l'objectif d'investissement du produit financier et serait conforme aux normes ESG sensiblement semblables à celles de l'indice de référence, ou se situerait dans le pourcentage cité des investissements qui ne sont pas conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#2 Autre).

Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

L'Indice de Référence applique les critères ESG décrits ci-dessus. DWS évalue régulièrement la conformité du produit financier aux critères ESG, en intégrant deux éléments clés:

(i) contrôle de la composition du portefeuille du produit financier, qui doit être étroitement alignée sur les normes ESG de l'Indice de Référence (bien que certains écarts puissent être observables en raison, entre autres : d'une gestion de portefeuille efficace, d'une optimisation du portefeuille, des soldes en numéraire et/ou des rééquilibrages récents) ; et

(ii) contrôle de l'application correcte par l'Indice de Référence des critères ESG énoncés par le biais d'une vérification indépendante des composants de l'Indice de Référence par rapport à une source de données ESG adéquate.

Les investisseurs sont informés que, bien que le produit financier et l'Indice de Référence cherchent à garantir le respect de ces critères à chaque date de rééquilibrage ou de révision, entre ces révisions ou rééquilibrages, les titres qui ne répondent plus à ces critères peuvent rester inclus dans (i) l'Indice de Référence jusqu'à ce qu'ils soient retirés lors du rééquilibrage ou de l'examen suivant ou, (ii) le portefeuille du produit financier jusqu'à ce qu'il soit possible de céder ces positions.

Méthodologies

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier est mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants:

- **Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille du produit financier exposé à des sociétés confrontées à une ou plusieurs controverses très graves liées à l'environnement, aux clients, aux droits de l'homme, aux droits du travail et à la gouvernance, telles que déterminées par MSCI, y compris la violation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. La portée de cet indicateur de durabilité est restreinte aux seuls émetteurs d'entreprise.**
- **Exposition aux émetteurs les moins performants : Le pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du produit financier exposé aux sociétés notées « CCC » tel que déterminé par MSCI. Le champ d'application de cet indicateur de durabilité est limité aux émetteurs d'entreprise.**
- **Score ESG du gouvernement : moyenne pondérée, en fonction de la valeur de marché, du score environnemental, social et de gouvernance (ESG) souverain global du portefeuille du produit financier, lequel évalue la performance globale d'un émetteur national ou régional au regard des facteurs de risque environnementaux, tels que mesurés par MSCI. Le champ d'application de cet indicateur de durabilité est limité aux émetteurs souverains.**

- **Exposition aux armes controversées : Le pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du produit financier exposé à des sociétés ayant des liens avec les armes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes biologiques/chimiques, les armes à l'uranium appauvri, les armes laser aveuglantes, les armes incendiaires et/ou les fragments non détectables, tel que déterminé par MSCI, Sustainalytics ou RepRisk. Le champ d'application de cet indicateur de durabilité est limité aux émetteurs d'entreprise.**
- **Exposition aux combustibles fossiles : Le pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du produit financier exposé à des sociétés signalées pour leur implication dans les combustibles fossiles, tel que déterminé par MSCI. Cette exposition inclut les sociétés tirant des revenus de l'extraction de charbon thermique, de pétrole et de gaz (conventionnelle et non conventionnelle), du raffinage du pétrole, ainsi que de la production d'électricité à base de charbon thermique, de combustibles liquides ou de gaz naturel.**

Sources et traitement des données

L'indice de référence utilise des données provenant de divers produits fournis par MSCI ESG Research LLC. Ces produits comprennent les notations MSCI ESG, MSCI ESG Business Involvement Screening Research (« BISR »), MSCI ESG Controversies Scores et Freedom House.

Les controverses ESG de MSCI identifient les entreprises impliquées dans de graves controverses ESG conformes aux conventions et normes mondiales, telles que, mais sans s'y limiter, le Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Les notations ESG MSCI sont utilisées pour exclure les sociétés les moins performantes et sélectionner les composantes les plus performantes en matière d'ESG, par rapport à leur groupe de pairs sectoriel.

Le MSCI ESG BISR est utilisé pour identifier et exclure les entreprises impliquées dans des secteurs à fort potentiel d'impact négatif sur l'environnement, la santé et/ou la société, tels que les armes et le tabac.

Limites des méthodologies et des données

Les normes environnementales, sociales et de gouvernance de l'Indice de Référence limitent le nombre de titres admissibles à l'intégration dans l'Indice de Référence. En conséquence, l'Indice de Référence et donc le produit financier peuvent être plus fortement exposés aux titres, aux secteurs d'activité ou aux pays qui sous-performent le marché dans son ensemble ou qui sous-performent d'autres compartiments soumis à des normes environnementales, sociales et de gouvernance ou qui ne font pas l'objet d'un filtrage au regard de ces normes.

Les Investisseurs doivent noter que la détermination que le produit financier est soumis aux exigences en matière de communication d'un produit financier en vertu de l'Article 8(1) de la SFDR repose uniquement sur le fait que l'Indice de Référence promeut des caractéristiques environnementales et sociales. La Société s'appuie sur les informations et les activités de l'Administrateur de l'Indice ou d'autres fournisseurs de données pour établir cette détermination. Ni la Société ni aucun de ses prestataires de services n'émettent de garantie ou autre déclaration quant à l'adéquation de l'Indice de Référence et du produit financier aux critères de l'investisseur sur les normes ESG minimales ou autres. Il est conseillé aux investisseurs de procéder à leur propre examen pour déterminer si l'Indice de Référence et le produit financier sont conformes à leurs propres critères ESG. Les informations sur la cohérence de l'Indice de Référence avec les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance figurent dans le Prospectus du produit financier.

Les investisseurs sont informés que, bien que le produit financier et l'Indice de Référence cherchent à garantir le respect des critères ESG à chaque date de rééquilibrage ou de révision, entre ces révisions ou rééquilibrages, les titres qui ne répondent plus à ces critères peuvent rester inclus dans (i) l'Indice de Référence jusqu'à ce qu'ils soient retirés lors du rééquilibrage ou de l'examen suivant ou, (ii) le portefeuille du Compartiment jusqu'à ce qu'il soit possible de céder ces positions.

Les investisseurs doivent noter que l'Indice de Référence repose uniquement sur l'analyse de l'Administrateur de l'Indice ou d'autres fournisseurs de données (selon le cas) en ce qui concerne les considérations liées à la durabilité. Ni la Société ni aucun de ses prestataires de services n'émettent de garanties ou autres déclarations quant à la précision, la fiabilité ou l'exactitude des données relatives à la durabilité ou à la façon dont elles sont mises en oeuvre.

Il convient également de noter que l'analyse des performances ESG des entreprises peut être fondée sur des modèles, des estimations et des hypothèses. Cette analyse ne doit pas être considérée comme une indication ou une garantie de performance actuelle ou future.

Les informations ESG provenant de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles. Par conséquent, il existe un risque que l'Administrateur de l'Indice ou les autres fournisseurs de données (selon le cas) évaluent de manière incorrecte un titre ou un émetteur, ce qui entraînerait une inclusion ou une exclusion incorrecte d'un titre dans l'Indice de Référence et donc dans le portefeuille du produit financier.

Diligence raisonnable

En ce qui concerne la sélection d'un nouvel indice de référence pour les ETF Xtrackers, DWS mettra en oeuvre un processus de diligence raisonnable qui comprend l'évaluation des risques en matière de durabilité, et s'efforcera de collaborer avec des fournisseurs d'indices de référence afin d'intégrer certains risques en matière de durabilité dans la construction de nouveaux indices pour les nouveaux produits financiers et également pour les indices de référence considérés comme des indices de référence potentiels en cas de substitution d'un produit financier existant. Dans le cadre de ce processus, des normes ESG minimales seront appliquées.

Politiques d'engagement

L'engagement actif avec nos émetteurs détenus dans le but d'induire un changement au profit des clients constitue un élément clé de l'approche du Groupe DWS en matière d'investissement durable. DWS applique les politiques d'engagement suivantes.

Politique d'engagement

La Politique d'Engagement établit, entre autres, le cadre d'engagement de DWS décrivant la manière de s'engager auprès des émetteurs détenus, qu'il s'agisse d'investissements en actions ou en titres de créance.

Cette politique définit les types et les méthodes d'engagement, les stratégies d'escalade et les attentes en matière de communication avec, notamment, DWS en qualité d'investisseur et DWS au nom de ses clients sur un certain nombre de sujets, dont les critères ESG.

Politique de gouvernance d'entreprise et de vote par procuration

Cette politique détaille le cadre d'engagement de DWS en matière d'investissements en actions. Elle contient les principes fondamentaux de gouvernance, les valeurs de gouvernance et les attentes, y compris les critères ESG relatifs aux sociétés détenues, conformément au cadre et aux principes énoncés dans la politique d'engagement, ainsi que les directives de vote par procuration. Elle comprend des lignes directrices sur la manière de voter sur des sujets ESG tels que les propositions d'actionnaires liées aux questions ESG.

Désignation de l'indice de référence

Oui. Le produit financier a désigné l'indice Bloomberg MSCI Euro Corporate September 2036 SRI Index comme indice de référence.

Alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales

L'indice de référence promeut les caractéristiques environnementales et sociales en excluant les émetteurs qui ne remplissent pas les critères ESG spécifiques énoncés ci-avant, à chaque rééquilibrage de l'indice de référence.

Alignement de la méthodologie sur la Stratégie d'Investissement

Afin de chercher à atteindre l'objectif d'investissement, le produit financier adoptera une « Politique de placement », ce qui signifie qu'il visera à suivre l'indice de référence en détenant la totalité, ou une représentation, des titres compris dans l'indice de référence, ou encore des titres transférables non liés ou d'autres actifs éligibles. Tous les titres négociables détenus par le produit financier seront, en règle générale, similaires à ceux composant l'indice de référence

Méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice désigné

Pour de plus amples informations sur l'Indice de référence, consultez sur le site web Bloomberg correspondant (<https://www.bloombergingdex.com>).

Informations importantes

Xtrackers, Xtrackers II et Xtrackers (IE) plc sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) conformément aux lois et réglementations applicables et sont constitués sous la forme de sociétés d'investissement à capital variable dont la responsabilité est séparée entre leurs compartiments respectifs.

Xtrackers et Xtrackers II sont constitués au Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous les numéros B-119.899 (Xtrackers) et B-124.284 (Xtrackers II) respectivement et leur siège social est établi au 49, avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg. Xtrackers (IE) plc est une société immatriculée en Irlande, sous le numéro 393802, dont le siège social est sis 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.

DWS Investment S.A. agit en tant que société de gestion de Xtrackers, Xtrackers II et Xtrackers (IE) plc. Les informations contenues dans le présent document sont fournies à titre informatif uniquement. Toute décision d'investissement concernant un ETF Xtrackers ne doit être fondée que sur la dernière version du prospectus, le rapport annuel révisé et les rapports semestriels non révisés s'ils sont plus récents, ainsi que sur le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI). Ces documents sont disponibles (en anglais) sur simple demande ainsi que sur le site www.Xtrackers.com. En cas d'incohérence avec le prospectus, la dernière version de ce dernier fait foi.

Ce document est publié à des fins de discussion uniquement et ne crée aucune obligation légale contraignante à l'égard de DWS Group GmbH & Co. KGaA et/ou de ses sociétés affiliées (« DWS »). Entre autres choses, ce document ne constitue ni une offre ni une invitation ni une recommandation d'une quelconque souscription à une transaction. Lors de la prise d'une décision d'investissement, vous devez vous fonder uniquement sur la documentation finale relative à la transaction et non sur le résumé contenu dans le présent document. DWS n'agit pas à votre égard en qualité de conseiller financier ni en aucune autre capacité fiduciaire relativement à cette transaction. La/le ou les transaction(s) ou produit(s) mentionné(e)s dans les présentes ne sont pas nécessairement adaptés à tous les investisseurs et avant de conclure une transaction, vous devez prendre des mesures pour vous assurer de comprendre parfaitement la transaction et faire procéder à une évaluation indépendante de l'adéquation de la transaction à la lumière de vos propres objectifs et situations, y compris les risques et avantages potentiels concernant la conclusion de ladite transaction. Nous vous recommandons également d'envisager de consulter vos propres conseillers financiers dans le cadre de ladite évaluation. Si vous décidez de conclure une transaction avec DWS, vous le faites en vous fiant à votre propre discernement. Bien que les informations contenues dans le présent document aient été obtenues auprès de sources jugées fiables, nous ne garantissons pas leur exactitude, leur exhaustivité ou leur équité, et elles ne doivent pas être considérées comme telles.

Toutes les opinions et estimations contenues dans le présent document, y compris les prévisions de rendements, reflètent notre jugement à la date du présent document et sont sujettes à changement sans préavis et impliquent un certain nombre d'hypothèses qui peuvent s'avérer invalides. Toute opinion exprimée dans les présentes peut différer de l'opinion exprimée par Deutsche Bank AG et/ou ses sociétés affiliées (DB). DB peut réaliser des transactions qui ne correspondent pas aux opinions exprimées dans les présentes. DB négocie et peut négocier pour compte propre dans les instruments (ou les instruments dérivés connexes) et peut avoir des positions propres dans les instruments (ou les instruments dérivés

connexes) discutés dans les présentes. DB peut établir un marché dans les instruments (ou les instruments dérivés connexes) discutés dans les présentes.

DWS DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE DIRECT(E), INDIRECT(E), CONSÉCUTIF/VE OU AUTRE, Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS, ENCOURU(E) PAR VOUS-MÊME OU TOUT AUTRE TIERS POUVANT RÉSULTER DE LA FOI ACCORDÉE AU PRÉSENT DOCUMENT OU POUR LA FIABILITÉ, L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ OU L'OPPORTUNITÉ DE CELUI-CI.

Le présent document a été préparé sans tenir compte des besoins d'investissement, des objectifs ou de la situation financière des investisseurs. Avant de prendre une décision d'investissement, les investisseurs doivent examiner, avec ou sans l'aide d'un conseiller en investissement, si les investissements et stratégies décrits ou fournis par DWS sont adaptés à leurs besoins en investissement, objectifs et situation financière. En outre, le présent document est fourni à des fins d'information/de discussion uniquement et ne constitue pas une offre, une recommandation ou une sollicitation pour conclure une transaction et ne doit pas être considéré comme des conseils d'investissement.

DWS ne fournit aucun conseil fiscal ou juridique. S'ils envisagent les investissements et stratégies proposés par DWS, les investisseurs sont priés de demander conseil à leurs propres fiscalistes et avocats. Sauf mention contraire, les investissements avec DWS ne sont pas garantis. Les investissements sont soumis à divers risques, notamment les fluctuations du marché, les changements réglementaires, le risque de contrepartie, les éventuels retards de remboursement et la perte de revenus et du principal investi. La valeur des investissements est susceptible tant de se déprécier que de s'apprécier et rien ne garantit que vous récupérez votre investissement initial. En outre, la valeur de l'investissement peut fluctuer de manière significative même sur de courtes périodes.

Le présent document contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des hypothèses, des estimations, des projections, des avis, des modèles et des analyses de performance hypothétique. Les déclarations prospectives exprimées constituent le jugement de l'auteur à la date du présent document. Les déclarations prospectives contiennent une part importante de jugements et d'analyses subjectifs, et des modifications y afférentes et/ou la prise en compte de facteurs différents ou supplémentaires pourraient avoir un impact significatif sur les résultats indiqués. Les résultats réels peuvent donc varier par rapport aux résultats contenus dans le présent document, et ce, de manière significative. DWS n'émet aucune déclaration ou garantie quant au caractère raisonnable ou exhaustif de ces déclarations prospectives ou de toute autre information financière contenue dans les présentes. Les conditions d'un investissement seront exclusivement soumises aux dispositions détaillées dans les documents de placement, y compris la prise en compte des risques.

Le présent document ne peut être reproduit ou diffusé sans notre autorisation écrite. Le mode de diffusion et de distribution du présent document peut être restreint par la loi ou la réglementation dans certains pays, y compris aux États-Unis. Le présent document n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par une personne ou entité qui est un citoyen ou résident de ou situé dans une localité, un état, un pays ou une autre juridiction, y compris aux États-Unis, où une telle distribution, publication, mise à disposition ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait DWS à une obligation d'enregistrement ou de licence dans cette juridiction non actuellement satisfaite dans cette juridiction. Les personnes entrant en possession du présent document sont tenues de s'informer sur ces restrictions et de les respecter.

LES PERFORMANCES PASSÉES NE SONT PAS UNE GARANTIE DES RÉSULTATS FUTURS.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ DE BLOOMBERG INDEX SERVICES LIMITED CONCERNANT L'ETF XTRACKERS II TARGET MATURITY SEPT 2036 EUR CORPORATE BOND UCITS. BLOOMBERG® et l'indice Bloomberg MSCI Euro Corporate September 2036 SRI (l'« indice Bloomberg MSCI ») sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses filiales, y compris Bloomberg Index Services Limited (« BISL »), l'administrateur de l'indice (collectivement, « Bloomberg »), et ont été concédés sous licence pour une utilisation

à certaines fins par XtrackersII. MSCI® est une marque commerciale et une marque de service de MSCI Inc. (collectivement avec ses sociétés affiliées, « MSCI »), utilisée sous licence. L'ETF Xtrackers II Target Maturity Sept 2036 EUR Corporate Bond UCITS (le « Compartiment Bloomberg MSCI ») n'est ni parrainé, ni cautionné, ni vendu, ni promu par Bloomberg ou MSCI. Ni Bloomberg ni MSCI ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires ou aux contreparties du sous-fonds Bloomberg MSCI ou à tout membre du public concernant l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans le sous-fonds Bloomberg MSCI en particulier. La seule relation entre Bloomberg et MSCI avec Xtrackers II est la concession de licences sur certaines marques commerciales, noms commerciaux et marques de service et sur l'indice Bloomberg MSCI, qui est déterminé, composé et calculé par BISL sans tenir compte de Xtrackers II ou du sous-fonds Bloomberg MSCI. Ni Bloomberg ni MSCI n'ont l'obligation de prendre en compte les besoins de Xtrackers II ou des propriétaires du sous-fonds Bloomberg MSCI lors de la détermination, de la composition ou du calcul des indices Bloomberg MSCI. Ni Bloomberg ni MSCI ne sont responsables et n'ont pas participé à la détermination du calendrier, des prix ou des quantités du sous-fonds Bloomberg MSCI à émettre. Ni Bloomberg ni MSCI n'auront aucune obligation ou responsabilité, y compris, sans limitation, envers les clients du sous-fonds Bloomberg MSCI, en relation avec l'administration, la commercialisation ou la négociation du sous-fonds Bloomberg MSCI.

NI BLOOMBERG NI MSCI NE GARANTISSENT L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE BLOOMBERG MSCI OU DE TOUTE DONNÉE QUI S'Y RAPPORTE ET NE SERONT PAS RESPONSABLES DES ERREURS, OMISSIONS OU INTERRUPTIONS QUI Y FIGURENT. NI BLOOMBERG NI MSCI NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS À OBTENIR PAR XTRACKERS II, LES PROPRIÉTAIRES DU COMPARTIMENT BLOOMBERG MSCI OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE L'INDICE BLOOMBERG MSCI OU DE TOUTE DONNÉE S'Y RAPPORTANT. NI BLOOMBERG NI MSCI NE DONNENT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE ET DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER CONCERNANT L'INDICE BLOOMBERG MSCI OU TOUTE DONNÉE S'Y RAPPORTANT. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI, MSCI ET BLOOMBERG, LEURS CONCÉDANTS DE LICENCE, AINSI QUE LEURS EMPLOYÉS, SOUS-TRAITANTS, AGENTS, FOURNISSEURS ET VENDEURS RESPECTIFS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT PRÉJUDICE OU DOMMAGE, QU'IL SOIT DIRECT, INDIRECT, CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE, PUNITIF OU AUTRE, LIÉ AU COMPARTIMENT BLOOMBERG MSCI, À L'INDICE BLOOMBERG MSCI OU À TOUTE DONNÉE OU VALEUR S'Y RAPPORTANT, QU'ILS RÉSULTENT DE LEUR NÉGLIGENCE OU AUTRE, MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.
© DWS Investments UK Limited 2025.

Historique des versions conformément à l'art. 12 du règlement (UE) 2019/2088

Date	Explication des modifications
25 novembre 2025	Communication initiale conformément à l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 en liaison avec l'article 25 - 36 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission